

Rapport N° 203

Réponse au postulat du Parti des Verts et ouverts, du 23 septembre 2014, relatif à la plantation d'arbres pour une meilleure qualité de vie à Nyon

Nyon, le 16 avril 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport n° 203, composée de Mmes Aurélie Bodeman, Sandrine Breitenmoser, Florence Darbre Gubbins (présidente et rapportrice), Béatrice Enggist, Mireille Guignet et de MM Jacques Hanhart et Jean-Claude Mermilliod (en remplacement de M. Christian Pühr), s'est réunie le 15 avril 2015, à la Ferme du Manoir. Madame Taïna Pieren était excusée.

Monsieur Claude Dupertuis, Municipal et Monsieur Hugues Rubattel, chef du Service des Espaces verts et forêts, ont présenté le rapport et répondu aux questions des commissaires, qu'ils en soient ici remerciés.

En préambule,

Monsieur le Municipal Claude Dupertuis rappelle que selon l'inventaire les arbres qui sont abattus pour diverses causes (constructions, travaux, maladies) sont remplacés et qu'au final les nouvelles plantations sont plus nombreuses, voir le tableau inscrit dans le rapport. D'autre part, ce rapport permet de faire le point de la situation de l'activité du Service des Espaces verts .

Le service des Espaces Verts a établi un inventaire qui recense plus de 1400 arbres sur le domaine public/communal. Cet inventaire peut d'ailleurs être consulté sur le géo portail de la Ville. Par contre sur le domaine privé, il n'y a aucun moyen d'intervenir sauf en cas de demande d'abattage. L'inventaire est un outil important, riche d'informations qui demande un suivi.

Comme exemples de vitalité, il nous a été cité les berges du Boiron qui, entre autre, par compensation des constructions du site de la Morâche, ont été assainies et replantées de nombreuses essences. Une observation concernant la bonne biodiversité montre qu'en 20 ans les espèces d'oiseaux au nombre d'environ 25 sont passées à plus de 50 dans ce lieu. Les nouvelles plantations, le long de la route des Tattes d'Oies notamment, misent sur le naturel en proposant des prairies fleuries aux pieds des arbres.

Une inquiétude, soulevée par Monsieur Hugues Rubattel , est celle du dépérissement rapide de certaines essences , les cèdres notamment, la cause de la maladie en est encore inconnue malgré des études en cours.

Concernant la commission consultative, elle est convoquée, en principe 3 semaines avant discussions mais quelques fois la décision doit être immédiate vu le danger potentiel d'un arbre. Chaque commissaire soit assiste à la séance ou envoie un avis écrit. Une commission renforcée, à ce stade, ne semble pas être judicieuse.

Par la voix de M. Jean-Claude Mermilliod, M. Christian Pühr (initiateur du postulat) accepte ce rapport bien que de nombreuses réponses de la Municipalité soient écrites au futur .

Les Services communaux entendent mettre en place un groupe de réflexion interservices pour les projets d'aménagement des espaces publics de même que pour la rédaction d'un nouveau règlement communal. La commission approuve et espère que cet outil sera mis en place rapidement.

Question et remarques :

- Que faire en cas d'abattage sans autorisation. Il faut dénoncer l'acte auprès du Préfet.
- Quelques fois la Commune peut être en porte à faux avec le Canton lorsque les arbres se trouvent dans le corridor biologique établi par ce dernier, même en mauvais état sanitaire ils doivent absolument être conservés.
- Pour lutter contre les chenilles processionnaires, il est recommandé de placer des nichoirs à mésanges.
- Les demandes de permis de construire sont aussi de bonnes sources, en faisant des observations, pour peut-être inciter les propriétaires à prendre un soin particulier aux aménagement extérieurs.
- La Commune n'a pas de prise sur les terrains appartenant aux CFF, longeant les voies ferrées.

Conclusion :

La Commission reconnaît l'excellent travail fourni par les Espaces verts et forêts de la Ville de Nyon.

L'inventaire visible sur le géo portail de la ville est riche d'informations, les nouvelles plantations sont faites dans un souci de biodiversité tout en tenant compte de l'intégration d'essences locales. La ville ne peut toutefois intervenir dans le domaine privé, à l'exception de demande d'abattage.

La Commission exprime le vœu que le groupe interservices « Espaces publics » soit créé au plus vite afin, à la fois de proposer des synergies et d'établir le nouveau règlement communal comme il est noté dans les réponses de la Municipalité dans ce rapport 203.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 203 concernant la réponse au postulat du Parti des verts et ouverts de Nyon du 23 septembre 2014 "Plantons des arbres pour une meilleure qualité de vie à Nyon",

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 203 concernant la réponse au postulat du Parti des verts et ouverts de Nyon, du 23 septembre 2014 "Plantons des arbres pour une meilleure qualité de vie à Nyon".

La Commission :

Mmes : Aurélie Bodeman
Sandrine Breitenmoser
Florence Darbre Gubbins (Présidente et rapportrice)
Béatrice Enggist
Mireille Guignet
MM : Jacques Hanhart
Jean-Claude Mermilliod (remplaçant de Christian Pühr)